



BTSA

Aménagements Paysagers

Niveau 5

Apprentissage

Objectifs professionnels de la formation :

- Organise et encadre la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable
- Contribue à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service (collectivités) dans une démarche éco-responsable
- Contribue à la gestion technico-économique
- Participe à l'organisation du travail, à la gestion des ressources humaines et des compétences dans l'organisation
- Est amené à communiquer sur son métier, sur l'activité de l'organisation dans laquelle il se situe et sur les thèmes de l'environnement et du développement durable

Programme :

Modules d'enseignements généraux :

- Organisation économique, sociale et juridique
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante (anglais)
- Éducation physique et sportive

Modules d'enseignements professionnels :

- Traitement des données informatiques
- Technologies de l'information et du multimédia
- Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- Connaissance et gestion des végétaux
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Gestion technico-économique de chantiers
- Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- Module d'initiative locale
- Formation à la conduite d'engins de chantiers
- SST / Certiphyto

Moyens et méthodes pédagogiques

Les OPCO financent l'équipement numérique des apprentis (secteur privé)

Nos salles sont équipées de vidéo projecteur et d'Apple TV.

Les formateurs sont équipés d'Ipad et d'ordinateurs portables afin d'innover dans leurs séquences pédagogiques

Visites de fournisseurs et chantiers

Projets sur thématiques pluridisciplinaires

Travaux de groupe

Echanges réciproques de savoir

Pratique en centre et en entreprise

Voyages d'étude en Europe

Utilisation et valorisation du parc paysager de 10 ha et des ateliers techniques.

Débouchés et poursuite d'études :

Débouchés professionnels :

- chef d'équipe
- chef de chantier
- conducteur de travaux espaces verts
- chef d'entreprise
- responsable des aménagements paysagers au sein d'une collectivité
- assistant bureau d'études

UFA DE COULOGNE/COULOGNE FORMATION

RD 943 – 62137 COULOGNE - Tél : 03.21.46.14.66 – Email : coulogne.format@lyceedecoulogne.cneap.fr

Syndicat Agricole – Loi 1884 – N° SIRET : 783 981 962 00021 – Code APE : 9411Z – N° Déclaration activité : 316 200 313 62

Doc1_fiche_formation_bts_amenagements_paysagers



Poursuite d'études :

- CS conception en aménagement paysager
- CS constructions paysagères
- CS arboriste élagueur
- CS jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés
- Licence pro en aménagement paysager soit en conception, soit en conduite de chantiers
- Ecole d'architecture du paysage
- Ecole d'ingénieurs spécialisée dans le paysage

Modalités d'évaluation

La formation s'organise en Contrôle en Cours de Formation (CCF) et en Epreuves Ponctuelles Terminales (EPT).

Conditions d'admission :

Le BTSA aménagements paysagers est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : baccalauréat professionnel aménagements paysagers, bac STAV, bac S ou autre.

Durée de la formation :

2 ans

Délais d'accès :

Entretien dans les 30 jours suivant le 1er contact

Accessibilité :

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap

Tarifs de la formation :

Pour 12 mois : 8 400 € / Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul.

Moyennes issues de la consolidation des indicateurs de performance pour l'année 2022-2023

